Quinzième Année. -- N° 142 — 20 Centimes le N°. — Mardi, 14 Décembre 1875.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fait est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès	5 26	12 47	5 55
Parnac	5 39	1 7	6 7
Luzech	5 47	1 20	6 16
Castelfranc	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque	6 17	2 »	6 49
Duravel	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac	6 37	2 27	7 7
Fumel	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 3	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 matin	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX.. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 s
PARIS..... — Arrivée.	12 39 matin	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 s	
BORDEAUX..... — .		10 30 s	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	3	7 31

	Omnib.-jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h54 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 18
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 29
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 14 Décembre 1875

Voici le résultat du troisième scrutin sénatorial qui a eu lieu samedi.

Ont été élus :

Un candidat de la droite : M. Kolb-Bernard.

Dix candidats de la liste de la gauche :

Appartenant à la gauche pure,

MM. Baze.
Humbert.
De Chadois.

Membres extrêmes de l'extrême-droite,

MM. De Larochette.
De Franclieu.
De Cornulier-Lucinière.
Théry.
Pajot.
De Tréville.

Les autres candidats de la gauche ont eu une majorité relative de vingt voix en moyenne au-dessus des candidats de la droite.

* * *

Voici le résultat du scrutin sénatorial de lundi.

Neuf sénateurs de la liste de gauche ont été nommés :

MM. Calmon.
Léonce de Lavergne.
Amiral Jaurès.
De Lafayette.
Bertauld.
Gauthier de Rumilly.
Leroyer.
Luro.
Tribert.

Aucun candidat de la liste de droite n'a été élu. La majorité était de 345 voix.

Les candidats de la liste de gauche distancent de dix à trente voix ceux de l'autre liste.

Avant la séance de samedi, M. Buffet avait adressée à MM. Bocher, président du centre droit, Kerdrel, président de la droite modérée, de Clercq, président du groupe de Clercq, et Changarnier, président du groupe Pradié, la dépêche suivante :

« Je remercie mes collègues de l'honneur qu'ils m'ont fait en inscrivant spontanément mon nom sur la liste des candidats au Sénat, mais je les prie aujourd'hui de retirer mon nom de cette liste. Je décline, quant à présent, toute candidature. »

La réserve que nous avons gardée pendant les négociations parlementaires qui ont précédé l'ouverture du scrutin pour la nomination des sénateurs à vie, n'a dû surprendre aucun des lecteurs de notre journal. Il nous était impossible de ne pas voir d'un œil défavorable la rupture des pourparlers qui avaient été engagés entre le centre droit et le centre gauche, pour la désignation d'une liste commune, où tous les partis constitutionnels auraient été représentés. Nous avons indiqué notre opinion, en reproduisant, jeudi dernier, un article du *Moniteur universel*, plein de sévères et justes réflexions contre l'exclusivisme des meneurs, qui avaient fini par s'arrêter à cette idée étrange qu'on ne devait porter au Sénat que des candidats appartenant aux diverses nuances de la droite. Cette prétention de tout avoir, en lançant le défi le plus imprudent au centre-gauche, qui compte tant d'adhérents conservateurs, a été suivi d'une déroute, dont-il est impossible de ne pas reconnaître la haute et très-haute gravité.

C'est, en effet, une politique mal-habile que celle qui a consisté à vouloir refaire l'union du 24 mai, que l'on a appelée *l'union conservatrice*. Après tant d'évènements accomplis et tant de voiles déchirés, comment admettre, quand une constitution républicaine est votée, qu'il est nécessaire de s'appuyer sur des opinions gouvernementales qui sont, la négation même de cette constitution? On l'a cru, on a gouverné dans ce sens; et un beau jour, quand un solennel scrutin a été ouvert, on a été abandonné par les bonapartistes et par la portion la plus aiguë de l'extrême-droite. On aurait dû le prévoir ; car véritablement espérait-on avec des mots changer l'essence même des partis, défigurer leur drapeau, et leur faire prononcer l'abdication de leurs espérances, sous ce prétexte ridicule que le radicalisme va tout simplement nous dévorer les uns après les autres?

Nous avons préparé dans notre modeste sphère, nous avons désiré, nous avons soutenu la Constitution du 25 février, parce qu'il était matériellement impossible de faire autre chose, et que cette solution était imposée par les faits les plus saisissants et les plus manifestes. C'est en elle, c'est dans son esprit de transaction et de modération, c'est à la loyale pratique des institutions qu'elle contient, qu'il faut avoir confiance. Les choix de l'assemblée nationale pour le Sénat, auront sur les élections dans toute la France une influence qu'on ne saurait nier. En appliquant la constitution sans alliances et, sans compromissions dangereuses, en la dirigeant dans le sens conservateur qui est l'élément vrai de toutes les dispositions qu'elle édicte, on peut avoir des élections modérées qui seront un bienfait pour la France et pour l'Europe. Mais si on s'en éloignait, on déchaînerait au contraire sur le pays les passions les plus mauvaises.

Que les hommes d'ordre, au lieu de s'effrayer, comprennent que leur défiance est un encouragement pour les révolutionnaires de toute espèce. Qu'ils se réunissent sur le terrain constitutionnel, pour prévenir des calamités que la France payerait peut être par une nouvelle diminution de ses frontières !

Le résultat si imprévu des votes de Versailles, donne un grand intérêt aux appréciations et aux nouvelles des journaux.

Le *Soleil* reproche à une partie de l'extrême droite d'avoir manqué à l'honneur, en s'alliant aux gauches; il est certain que treize membres de l'extrême droite se trouvaient portés sur la liste de l'*Union conservatrice*, et que *proportionnellement* ils n'avaient pas droit à un tel chiffre.

L'article suivant du *Journal de Paris* mérite d'être lu en entier :

Le pacte conclu entre les groupes de gauche, le parti bonapartiste, et un certain nombre de membres de l'extrême droite, ne peut plus faire de doute pour personne. M. de la Rochette et M. de Gouvello n'ont nullement démenti les bruits qui couraient à ce sujet. Cependant M. de Gouvello a eu quelque honte de devenir sénateur, grâce à ce triste marché. Il a demandé qu'on retirât son nom de la liste des gauches. Il se présentera devant les électeurs du Morbihan.

Quant à M. de la Rochette, il n'a nullement hésité à recevoir le prix du marché qu'il avait négocié et conclu. Il est sénateur. Il a passé, avec 357 voix, en tête de la liste des gauches. Il a eu les suffrages de M. Louis Blanc, de M. Naquet, de M. Ordinaire. Rien ne manque à sa gloire.

Avec lui ont passé cinq autres membres de l'extrême droite, également portés sur la liste des gauches: M. le marquis de Franclieu, M. l'amiral de Cornulier-Lucinière, M. Dumon, M. Théry, M. de Tréville. Il reste encore à faire passer cinq candidats du même groupe. Ce sera pour lundi. Cela fera un total de dix chevau-légers dans le futur Sénat. On avait d'abord voulu en mettre dix-sept; mais il y en a sept qui ont protesté ou qui se sont fait rayer. Ce sont: MM. de Vinols, de Boisbessel, Bourgeois, de La Rochejacquelein, de Plœuc, Paulin-Gillon et de Gouvello. La gauche les a remplacés par sept de ses membres.

La tactique de la gauche, en cette occasion, est expliquée en termes dépouillés d'artifice dans une lettre de Versailles publiée par le *Temps*. Les groupes de gauche, dit cette lettre, étaient *obligés* de chercher l'appoint de voix nécessaire pour faire une majorité. Ils se décidèrent alors à accepter les offres de concours *qui leur avaient été faites* quelques jours auparavant par la fraction la plus extrême du parti légitimiste. Le correspondant du *Temps* ne se dissimule pas que cette alliance peut paraître un peu bizarre. « Mais, dit-il d'un ton dégagé, la nécessité était notre excuse. » Puis il ajoute : « Le dirai-je? La gauche trouvait une dernière excuse dans la parfaite innocuité d'un remède qui semblait héroïque. *Des membres du centre droit auraient pu être dangereux au Sénat*, parce qu'ils y auraient joué un rôle ; mais les nouveaux alliés de la gauche n'y occuperont, selon toute apparence, *qu'une place honorifique.* » Cette dernière phrase montre bien clairement le parfait dédain des gauches pour les alliés qui leur sont venus d'une façon si inattendue.

Le scrutin continuera lundi. La gauche fera certainement passer encore un certain nombre de ses candidats. Pour le moment elle compte vingt-hui élus sur trente-deux. C'est un très-beau succès, dû au concours du parti bonapartiste et du groupe La Rochette, car à elles seules les gauches n'auraient pas pu réunir plus de 305 voix.

Le bruit courait que si la liste des gauches passait tout entière, le cabinet considérerait ce résultat comme la preuve qu'il n'a pas la confiance de l'Assemblée et donnerait sa démission. Le *Français*, organe du ministère, ne fait aucune allusion à ce bruit ; mais un autre journal ministériel, le *Soir*, après avoir déclaré que la situation est grave, ajoute: « Ceux qui parlent de crise ministérielle sont peut-être en avance ; mais la question ministérielle peut se poser d'un moment à l'autre et, si la liste de gauche passait tout entière, c'est plus que probable qu'elle se poserait. »

Si les prévisions du *Soir* se réalisaient et si le ministère actuel était amené à donner sa démission, ce cabinet aurait été renversé du pouvoir par la même coalition qui a déjà renversé le cabinet de Broglie et le cabinet de Cissey-Chabaud-Latour, c'est-à dire par la coalition des légitimistes extrêmes, des bonapartistes aigus et des trois gauches. C'est cette coalition immorale qui a provoqué, depuis le 24 mai, toutes les crises gouvernementales. C'est elle qui porterait la responsabilité de la nouvelle crise qui semble sur le point de s'ouvrir.

On lit dans *Paris-Journal*, qui est profondément indigné malgré ses sympathies bonapartistes :

En trois jours de vote, 32 sénateurs ont été élus, parmi lesquels 4 seulement figuraient sur la liste des droites : MM. d'Audiffret-Pasquier, Changarnier, d'Aurelles de Paladines et Kolb-Bernard. Sept membres de la droite extrême ont passé. Tout le reste appartient exclusivement au centre gauche, c'est-à-dire à la gauche du parti orléaniste. Aussi, avons-nous peine à comprendre les cris de triomphe poussés dans les camps divers dont le cri de guerre est : Sus aux orléanistes !

Il nous semble, au contraire, que la mirifique opération qui s'accomplit, en ce moment, a donné jusqu'ici des résultats dont le parti orléaniste est fort loin d'avoir à se plaindre. Des noms orléanistes du centre gauche, ont été substitués à d'autres noms orléanistes du centre droit qui figuraient sur la liste des droites. Voilà à quoi se réduit, quant à présent, le prétendu écrasement de l'orléanisme.

L'observation qui précède est parfaitement juste. Parmi les membres de la gauche déjà proclamés sénateurs, il y a une majorité considérable en faveur de la monarchie constitutionnelle, pour le jour où il serait démontré que la République ne peut pas vivre et devrait être revisée légalement. Les bonapartistes sont décidément bien malins !

Le *Journal des Débats* est pleinement satisfait. Il s'exprime ainsi :

Est-ce que MM. Laboulaye, Pothuau, Wolowski, Barthélemy Saint-Hilaire, Duclerc, Casimir Périer, etc., etc., n'offrent pas toutes les garanties conservatrices qu'on est en droit d'exiger des sénateurs inamovibles? De pareils choix honorent l'intelligence politique et le dévouement patriotique du parti qui a eu la sagesse de les faire. Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est que les élections générales don-

nent des résultats semblables à ceux qu'ont donnés les premiers scrutins sénatoriaux. La France pourra compter alors sur la fin des équivoques et des compromis dangereux ; elle possédera enfin un gouvernement prudent et éclairé, qui lui assurera, l'ordre à l'intérieur, la sécurité au dehors ; elle sera à l'abri de la démagogie, du césarisme et de l'invasion ; car jamais la direction de ses affaires n'aura été confiée à des mains plus sûres et plus fermes. Puisse le pays imiter l'Assemblée et donner ses suffrages « à des hommes modérés et de bonne foi ! »

Le *Moniteur universel* émet la même opinion que nous. Voici un extrait :

Nous regrettons que le centre droit se soit engagé, malgré tous les avis qui lui ont été donnés, dans une voie d'exclusion au bout de laquelle l'attendaient, nous le pressentions, les graves mécomptes qu'il lui faut subir aujourd'hui. La fraction libérale du centre droit, en s'associant à la politique si correcte, si constitutionnelle de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, avait de grandes chances de partager son succès, et elle aurait vu ainsi, comme lui, les portes de la Chambre haute s'ouvrir à deux battants devant elle.

On lit dans l'*Union* :

Nos amis auront regretté de ne pas voir figurer sur la liste des chevau-légers le nom sympathique de M de La Rochette.

L'honorable député de la Loire-Inférieure n'a été rayé de cette liste que sur sa demande formelle.

L'excellent homme!... Il se réservait pour la liste des gauches.

L'*Echo universel* publie les renseignements suivants sur le pacte conclu entre les gauches, le groupe de l'Appel au peuple et un certain nombre de membres de l'extrême droite :

Vendredi, pendant que l'on procédait au dépouillement du scrutin pour l'élection des 75 sénateurs, MM. Gambetta et Raoul Duval ont eu un entretien assez long. Ce dernier a offert le concours de vingt-deux de ses amis politiques si les gauches s'engageaient à rayer le nom de M. Limpérani et à le remplacer sur leur liste par celui de M. Hervé de Saisy.

Au même instant, M. le Jules Ferry avait une entrevue avec MM. de La Rochette et de Gouvello, qui promettaient, moyennant certaines conditions, le concours de la fraction intransigeante de l'extrême droite.

Mais les bases de cette coalition ne furent qu'indiquées dans ces premières entrevues, et l'on décida de conclure définitivement le traité d'alliance, d'en arrêter les principales conditions dans une conférence ultérieure.

A onze heure du soir, les six délégués des gauches, MM. de la Rochette et de Gouvello se réunirent donc, à Paris, chez M. Jules Simon.

La conférence se prolongea jusqu'à trois heures et demie du matin.

MM. de la Rochette et de Gouvello, qui avaient négocié au nom des gauches avec les bonapartistes, précisèrent alors les conditions que leurs amis et que les membres de l'Appel au peuple mettaient a leur concours.

MM. de la Rochette et de Gouvello commencèrent par déclarer qu'ils apportaient 22 voix à la liste des gauches, et que les bonapartistes lui donneraient 22 ou 24 suffrages. En échange, le groupe de l'Appel au peuple exigeait, avant toute chose, que M. Limpérani fût rayé de la liste des gauches, et se réservait d'en effacer les noms de M. Baze et des membres du groupe Lavergne. Quant aux légitimistes intransigeants, ils demandaient 18 siéges sénatoriaux et l'exclusion de M. de Pressensé.

Après une longue discussion, on tomba d'accord sur ces bases et on procéda à l'élimination des candidats de la gauche et à la désignation des membres de l'extrême droite qui devaient les remplacer.

On lit enfin dans la *Correspondance universelle* :

La raison déterminante de notre échec momentané est la tactique adoptée par les bonapartistes. vingt-deux d'entre eux ont voté pour la liste de la gauche, dont ils avaient soin d'effacer les noms les plus modérés, pour les remplacer par des membres de l'extrême droite. La majeure partie des membres du groupe de l'appel au peuple se sont conduits comme ils l'avaient déjà fait le 20 novembre et toute les fois qu'il s'est agi de constituer quelque chose. Sous la fatale inspiration de M. Rouher, qu'ils suivent trop docilement, ils n'ont qu'un but : maintenir l'incertitude dans les esprits, le trouble dans les affaires et discréditer l'Assemblée en la condamnant à l'impuissance ; nous savons que cette conduite est répudiée par plusieurs députés de l'Appel au peuple. Nous savons aussi que, dans le pays, beaucoup de conservateurs des plus honorables qui regrettent dans l'empire le temps de leur jeunesse, le temps où ils ont fait leur fortune ou leur chemin, n'ont pas encore ouvert les yeux sur cette déplorable politique de M. Rouher. Nous tenons à ne pas confondre ces hommes honorables, ces bons citoyens, avec les chefs du bonapartisme militant. Nous tenons, au contraire, à éclairer les premiers sur les agissements des seconds ; aussi, chaque fois que nous constaterons un acte comme celui-ci, nous le signalerons à l'appréciation de tous les honnêtes gens, de tous les bons Français, à quelque parti qu'ils appartiennent, et nous crierons au pays : M. Rouher et ses amis sont des révolutionnaires, M. Rouher et ses amis sont des ennemis du maréchal; M. Rouher et ses amis, tout en faisant semblant d'attaquer publiquement les radicaux, s'allient sous main avec eux pour empêcher le maréchal de gouverner.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

La future bataille électorale se livrera évidemment autour de la Constitution. On peut prévoir que les candidats se diviseront en deux grandes catégories : D'un côté les amis et de l'autre les adversaires de la Constitution. L'épithète « de constitutionnel » servira probablement à désigner les premiers. Quant aux seconds, on les reconnaitra à ce qu'ils ne pourront faire suivre leur nom de ce même qualificatif de « constitutionnel » ou bien à ce qu'ils feront suivre l'adjectif en question de quelque autre qualificatif, destiné à en modifier le sens par exemple : candidat constitutionnel-républicain, ou bien candidat constitutionnel-révisionniste, etc. Mais il faut qu'il soit bien entendu que les candidats qui ne se présenteront pas comme « constitutionnels » tout court, seront considérés comme des adversaires de la Constitution.

Est partisan en effet de la Constitution tout citoyen ou tout candidat qui accepte la Constitution dans sa teneur actuelle ; qui se déclare prêt à la soutenir et à la défendre telle qu'elle est, telle qu'elle se tient, poursuit et comporte, comme disent les notaires, avec toutes ces circonstances et dépendances, sans aucune exception, ni réserve. Au contraire, est adversaire ou ennemi de la Constitution tout citoyen ou tout candidat qui n'accepte la Constitution que sous telle ou telle réserve, ou bien qui devançant l'époque fixée pour sa révision, parle dès maintenant de lui faire subir telle ou telle modification, tel ou tel changement. Il n'y a plus rien qui tienne en matière de lois et de constitutions si, dès qu'une constitution a été votée et qu'une époque a été fixée pour sa révision, les adversaires de cette constitution peuvent demander à ce qu'elle soit, d'ores et déjà révisée. Car il est clair que si elle était dès maintenant révisable, on n'aurait pas fixé une date, une époque pour sa révision.

Le *Constitutionnel* comprend comme nous le dévouement à la constitution. Il était peut-être mieux préparé que tout autre à pénétrer le sens de ce mot « constitutionnel » qui lui sert de titre depuis tantôt soixante ans. Aussi définit-il excellemment ce qu'il faut entendre par « constitutionnel ». « Etre constitutionnel dit-il, c'est s'engager à défendre tout au moins à respecter ce qui existe à cette heure, rien de plus ; et il est à parier qu'il y a plus de vrais constitutionnels parmi les monarchistes qui acceptent ce qui est, que parmi les républicains de la veille, qui affectent d'être des constitutionnels *di primo cartello*. » On ne saurait mieux définir ce que doit-être le constitutionnel véritable. Cette définition donnée, notre confrère fait observer que la constitution actuelle ne durera qu'autant qu'elle fera les affaires du peuple français ; puis il ajoute avec autant d'esprit que de justesse :

Les partis en jugent autrement (de la Constitution) parce qu'ils en jugent avec leurs passions, avec leur appétit de fortune, de revanche, de représailles. Les uns veulent la monarchiser, les autres travaillent à la radicaliser. C'est au bon sens des électeurs à nous défendre contre ces deux excès. Seulement, il reste bien clair que les hommes qui rêvent d'allonger et ceux qui rêvent de raccourcir la Constitution sont inconstitutionnels au même titre et peut-être au même degré. Qu'on cherche à empoisonner la Constitution avec un toxique de couleur blanche ou de couleur rouge, on n'en fera pas moins un empoisonnement de la Constitution. Or, en ce moment, les louables praticiens qui tiennent pour l'emploi de la poudre rouge s'évertuent à faire croire aux bonnes et simples gens qu'il n'y a que la poudre blanche qui soit un poison. Hélas ! parmi les pièces de conviction de nos malheurs publics, la rouge se trouve aussi bien que la blanche et la blanche non moins que la rouge. *Ne credi colori*.

La nomenclature faite par notre confrère des composés chimiques qui peuvent servir à empoisonner la constitution est aussi spirituelle que possible : mais elle est incomplète. Notre confrère ne parle en effet que de la poudre rouge et de la poudre blanche. Il a oublié la poudre verte. « Parmi les pièces de conviction de nos malheurs » la poudre verte figure au même titre que la poudre rouge et que la poudre blanche. Il faut donc redouter pour la Constitution les effets de la poudre verte et ne pas se méfier seulement de ceux qui travaillent, selon les expressions employées par notre confrère, à monarchiser la Constitution ou bien à la radicaliser : il faut se méfier encore de ceux qui travaillent à l'impérialiser.

* * *

Le *Journal officiel* contient un arrêté du ministre de l'instruction publique nommant M. Roux, professeur de littérature française à la Faculté de Bordeaux, doyen de cette Faculté, en remplacement de M. Emile Burnouf. L'arrêté ne dit pas si M. Emile Burnouf a donné sa démission ; il est donc permis de supposer que le ministre a pris une mesure disciplinaire à laquelle il serait injuste de ne pas applaudir.

Nous n'avions pas voulu entretenir nos lecteurs d'une lettre inconvenante que M. Emile Burnouf a adressée récemment à un journal de Bordeaux, parce qu'il est toujours pénible de signaler les défaillances d'un homme de talent, mais les amis de M. Emile Burnouf n'ayant pas eu la même précaution et s'étant efforcés de faire de sa lettre une sorte de manifeste universitaire, M. Wallon avait le droit de protester au nom de l'Université, qui ne peut se laisser compromettre par les fautes d'un de ses membres. Il parait que M. Emile Burnouf ne se console pas d'avoir perdu la direction de l'Ecole d'Athènes et qu'il considère comme dérisoire la compensation qui lui a été donnée à Bordeaux. Mais ce mécontentement personnel n'excuse en rien les attaques passionnées qu'il vient d'adresser au clergé, aux universités libres, au conseil supérieur de l'instruction publique, aux conseils académiques et à l'Assemblée nationale. Cette protestation violente et injuste contre les lois du pays est d'un très fâcheux exemple.

Emile Burnouf n'avait pas de représailles à exercer, puisque les professeurs qui ont pris la parole en ouvrant les universités libres ont tenu partout un langage modéré et respectueux pour l'Université.

M. Emile Burnouf nous paraît d'ailleurs se faire une idée très fausse de l'organisation universitaire, lorsqu'il demande l'expulsion des évêques du conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils départementaux. « Est-ce là leur place ? dit-il. N'ont-ils pas » leurs Facultés, où ils peuvent commander ? » Qu'ont-ils à faire chez nous? » Où donc M. Emile Burnouf a-t-il vu que l'Université fût à lui? L'université est à tous les contribuables, puisque tous lui fournissent les ressources dont elle vit ; et les catholiques, qui la paient aussi bien que leurs adversaires, ont, comme eux, le droit d'être représentés dans ses conseils. Il est vrai que plusieurs journaux, en tête desquels s'est signalé *le Temps*, ont soutenu récemment la thèse de M. Emile Burnouf ; mais il est triste de voir des libéraux éclairés défendre une doctrine aussi tyrannique. Combien de fois ne nous a-t-on pas appris qu'un impôt ne saurait être établi sans le consentement de ceux sur lesquels il pèse ? Est-ce que l'impôt universitaire ferait par hasard exception à cette règle élémentaire du droit contemporain?

La lettre de M. Emile Burnouf contenait, d'un bout à l'autre des principes faux et des excitations dangereuses ; c'est comme doyen qu'il l'avait écrite : il exprimait en outre un vif regret de n'avoir pas eu l'occasion d'exposer en public, à la rentrée des Facultés, les théories illégales qu'elle renfermait. Il est donc facile de s'expliquer la révocation prononcée par le ministre, et nous le disons à regret, il est impossible de ne pas l'approuver.

Chronique religieuse

Le P. Roux, de la Compagnie de Jésus, le nouveau conférencier de l'Avent à Notre-Dame, fait aujourd'hui partie de la résidence des pères jésuites de Pau.

Né à Toulouse, en 1829, le père Roux, après de brillantes études, entra de bonne heure dans la compagnie de Jésus où il professa pendant quelque temps. Il était en dernier lieu recteur du collége Tivoli, à Bordeaux, fonctions éminentes qu'il a longtemps remplies avec tout le talent que comporte la direction d'une grande école.

Le père Roux est une de ces natures méridionales, toutes d'ardeur et de lutte, admirablement douées pour les grandes prédications.

Parole imagée, pureté de diction, ampleur de geste, sonorité de la voix, énergie du regard, rien ne manque à ce continuateur des Lacordaire et des Félix à Notre-Dame.

Avant d'être appelé à ce poste d'honneur, le père Roux avait déjà plusieurs fois abordé la prédication avec le plus grand succès. A Montauban d'abord où sa parole ardente attira un concours énorme, et à Bordeaux ensuite où ses conférences pour les hommes eurent un légitime retentissement.

On ne pouvait mieux choisir un homme qui fût plus à la hauteur de sa mission et qui fût en même temps plus propre à attirer toujours à Notre-Dame cette foule d'hommes de tout âge et de tout rang qui suivent chaque année les conférences de l'Avent et du Carême.

Henri NADAL.

Chronique locale

et méridionale.

M. l'abbé Debertrand, curé de Pescadoires, est mort le 10 de ce mois, dans sa 66e annee.

M. Léger, chef de station à Luzech, vient d'être nommé sous-chef de gare à Brive.

Nous sommes heureux de reproduire les paroles émues prononcées par M. Jules Bonafous Murat, sur la tombe du regretté M. l'abbé Bel :

..... Ce fut en 1835 que l'abbé Bel, dans la force de l'âge, prit possession de cette paroisse. Il l'administra pendant près de quarante ans.

Dirai-je ici ce que fut le prêtre? Ma voix si dévouée, si respectueuse soit-elle, n'ose toucher au sanctuaire et il ne m'appartient pas de juger ce qui n'est pas de mon domaine. Le concours d'ecclésiastiques émus qui s'empressent avec douleur et respect autour de ce cercueil est assez éloquent par lui-même sans qu'une voix profane, sans autorité suffisante, s'élève pour proclamer que l'abbé Bel fut prêtre et apôtre dans toute la grande acception de ces mots et que nul dans le ministère diocésain ne fut plus digne que lui de ceindre son front de cette double auréole.

Mais si l'abbé Bel fut un prêtre selon le cœur de Dieu, a-t-il consumé sa vie seulement aux pieds des autels, et son zèle s'est-il circonscrit dans les devoirs proprement dits du ministère sacré? Je le dirai ici sans crainte d'être démenti, son action ne s'est pas enfermée sous les voûtes du temple ; elle s'est exercée pour le bien commun, au dehors de cette sphère qui cependant est assez vaste pour absorber les dévouements les plus complets.

Ici les actes parlent et sont plus éloquents que tout ce qu'on pourrait dire. S'il n'a pas créé il est un des coopérateurs ardents de la constitution de cette commune : il a créé l'école des filles, restauré et agrandi son église, doté ou fait doter le bureau de bienfaisance par son frère, prêtre comme lui.

Dans ce cortége sacré je n'aperçois pas cependant ceux qu'il aima de l'affection de l'enfance. Oh! soyez sans inquiétude, la rigueur de la saison, le poids des ans, peut-être l'ignorance où ils sont de la perte qu'ils ont faite les tiennent seules éloignés. Mais demain, sous les voûtes de Notre-Dame de Paris et de St-Etienne de Cahors deux prêtres à cheveux blancs offriront la victime sainte pour celui qui fut leur frère, leur ami. C'est eux, messieurs, qui pourraient dire ce que fut le curé d'Anglars et révéler les trésors de dévouement qui cachèrent ses allures primesautières, alertes comme son esprit et son langage qui dans la chaire elle-même avaient, dans notre idiome vulgaire, des accents dont il emporte le secret, qui faisaient sourire et frappaient au cœur.

Lorsque l'instruction primaire n'existait pas pour nous, il réunissait (il nous en souvient) ceux des enfants que les parents voulaient bien lui confier et gratuitement, les initiait aux difficultés de la lec-

ture, de l'écriture et du calcul : action méritoire, messieurs, par dessus tout, car le curé d'Anglars devait se faire singulièrement violence, la vocation pédagogique n'était pas évidemment dans sa nature, faut-il le dire, réfractaire à la qualité essentielle d'un bon instituteur : la patience. Mais c'était un devoir qu'il s'était créé et qu'il remplissait comme tous ses devoirs, avec une louable opiniâtreté.

Tel fut, mes chers amis, le pasteur qui nous distribua pendant plus de trente ans la parole de vie. Prions ensemble pour lui, avec l'ardeur qu'il mit pendant son long apostolat à prier pour nous.

Seigneur, nul n'est parfait devant votre perfection et si vous avez aperçu dans votre ministre des imperfections qui échappent à notre reconnaissance pour ses bienfaits, ne l'avez-vous pas assez frappé ! Pendant de longues années vous avez obscurci cette vive intelligence, mais non assez pour qu'il ne distinguât plus les marches de l'autel ; vous l'y avez tenu haletant et altéré comme le cerf aux fontaines d'eaux vives ; que votre justice soit apaisée ! Et si votre prêtre n'a pu l'être jusqu'aux derniers jours de sa vie, dans la plénitude de son sacerdoce, qu'il le soit à jamais devant vous, dans l'éternité : *Sacerdos in æternum*

Agréez, etc.

Un abonné.

Les évêques des contrées méridionales, réunis à Toulouse, le 8 décembre, sous la présidence de Mgr l'archevêque, ont décidé à l'unanimité la fondation d'une université catholique. Une commission a été chargée d'étudier les détails de son organisation.

Les journaux de Toulouse publient la note suivante :

Mme la maréchale de Mac-Mahon, présidente du comité central, vient d'envoyer à Mme la vicomtesse de Salignac-Fénelon, une somme de 200,000 francs pour être répartie, selon les intentions de Mme la maréchale et du comité central, entre les œuvres suivantes :

Le bureau de bienfaisance,
Les dames de charité,
Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul,
MM. les curés des paroisses inondées,
Le comité catholique,
Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul,
Le consistoire protestant,
Le consistoire israëlite.

Ces diverses sommes ont été remises par Mme la vicomtesse de Salignac-Fénelon aux présidents des œuvres.

On nous écrit de Périgueux :

« Une jeune fille, nommée Semblat, et son frère âgé de dix-huit ans rentraient chez eux, route Reydi, 12, entre onze heures et demie et minuit, quant ils rencontrèrent au Pont-Vieux une bande d'individus. La fille Semblat, dont la réputation est équivoque, attira-t-elle par ses allures l'attention de ces hommes, ou fut-elle sans provocation de sa part l'objet de leurs tentatives audacieuses ? On ne le sait. Ce qui est certain, c'est que son frère se prit de querelle avec ces étrangers et tomba frappé de plusieurs coups de couteau. La fille Semblat courut chez elle, appela son père à son secours. Le malheureux descendit ; les assassins le saisirent, l'entraînèrent dans une ruelle voisine, la rue Bertin et l'égorgèrent.

» Ce double crime s'accomplit dans un quartier fort retiré, habité par des travailleurs, plongés depuis longtemps dans le sommeil.

« Le fils Semblat a été transporté dans un état desespéré à l'hospice. Son père est mort sous les coups. L'un des carlistes, que la fille Semblat dit avoir reconnu, a invoqué un alibi que son propriétaire a confirmé. La gendarmerie et la police sont sur pied, battant les bas quartiers de Périgueux à la recherche des coupables. »

* * *

» L'émotion, excitée à Périgueux par le crime épouvantable dont nous avons fait connaître les principales circonstances ne s'emble pas près de s'apaiser. Hier, dit l'*Echo de la Dordogne*, la maison Semblat et les lieux du crime ont été visités par de nombreux curieux. Le cadavre de Semblat était placé sur son lit tel qu'il y avait été déposé la veille. L'autopsie a du être faite ce matin par le docteur Lacombe.

« Deux larges mares de sang, situées non loin de l'habitation et que le froid de la nuit avait gelées sur place, indiquaient clairement les endroits où le père et le fils avaient été frappés.

« Semblat était un brave et honnête ouvrier ; il comptait de nombreux amis dans la classe laborieuse de notre ville, qui a été douloureusement impressionnée par ce lugubre drame. Depuis quelques années, il avait pris son fils en qualité d'apprenti, et il lui enseignait son métier de plâtrier. Quant à la malheureuse veuve, dont on comprend sans peine la douleur, elle attend ler ordres de l'autorité, pour procéder à l'inhumation de son mari. On pense que ces ordres seront donnés aujourd'hui.

« Deux bûches, portant des marques de sang et trouvées à quelques mètres du théâtre du crime, ont été recuillies par la gendarmerie On suppose que ces bûches avaient été prises par les victimes pour se défendre contre leurs agresseurs.

« Un couteau catalan à deux tranchants et brisé en plusieurs morceaux a été trouvé au coin de la maison Semblat ; il était ensanglanté. Une canne a également été ramassée près du lieu de l'assassinat ; elle était aussi imprégnée de sang et a été saisie par la gendarmerie.

« Quant à l'individu arrêté hier matin et que la fille Semblat avait cru reconnaître comme faisant partie de la bande qui l'a assaillie, un alibi semble se produire en sa faveur. La maitresse de la maison où il est logé a déclaré, en effet, qu'il était couché mercredi soir à neuf heures.

« La situation du jeune Louis Semblat est toujours désespérée. La nuit a été très mauvaise. »

Le 5 décembre, vers sept heures du soir, le nommé Vincent C..., âgé de 22 ans, ouvrier briquetier, demeurant à Lamothe-Fénèlon (Lot), revenait tranquillement à son domicile en suivant la grande route, lorsque deux individus masqués se sont précipités sur lui, sans prononcer une parole et l'ont terrassé. C.., se défendit avec acharnement, et, dans la lutte, il saisit la main qu'un de ses agresseurs lui avait mise sur la bouche pour l'empêcher de crier et lui fit une profonde blessure.

Il était sur le point de se relever, lorsque l'un des deux malfaiteurs, voyant sa victime prête à lui échapper, lui fracassa la main gauche d'un coup de pistolet. C... lutta encore quelques instants, mais, épuisé par la souffrance et la perte de sang, il tomba sans force à la merci de ses agresseurs qui le fouillèrent et lui enlevèrent un porte-monnoie contenant une somme de 115 francs environ.

Malgré les plus actives recherches, les coupables dont C... n'a pu ni distinguer les traits ni entendre la voix, n'ont pas encore été découverts, mais grâce à certains indices que l'instruction a déjà révélés, on espère, qu'ils ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du *Journal*).

On lit dans la *Liberté* dont on connaît les tendances bonapartistes :

On s'accorde généralement à penser que M. le vice-président du conseil s'est trop pressé de décliner une candidature dont le succès était parfaitement assuré, le groupe de l'Appel au peuple s'étant réservé, en ce qui concerne la personne de M. Buffet, sa complète liberté d'action.

Une partie du groupe de l'Appel au peuple ayant voté, dans les deux premiers scrutins, contre M. Buffet, il est tout naturel que M. Buffet n'ait pas attendu qu'une bonne volonté assez problématique se manifestât dans les scrutins suivants. Le *Moniteur universel* déclare que M. le vice-président du conseil, en renonçant à sa candidature, a voulu précisément ne pas obtenir les suffrages bonapartistes. Le vice-président du conseil a déclaré fort nettement à M. Provost Delaunay qu'il ne voulait pas être le prisonnier des bonapartistes.

La *Liberté* contient également ce qui suit :

On commentait beaucoup samedi, à l'issue de la séance, l'accueil singulièrement glacial fait à M. le duc de Broglie par M. le duc d'Aumale. Voici l'explication de cette froideur : M. le duc d'Aumale, qui était pour l'alliance avec les gauches, et qui avait combattu de toute son autorité l'idée d'une liste faite exclusivement par les droites, ne peut pardonner à M. le duc de Broglie d'avoir fait prévaloir la combinaison qui vient d'échouer vec tant d'éclat.

On lit dans le *Français* :

Tous les renseignements qui nous parviennent du pays nous attestent l'étonnement et l'effroi dont les bons citoyens y sont saisis à la vue des élections sénatoriales de l'Assemblée et des trafics de la coalition formée par M. de La Rochette et M. Rouher avec les chefs des gauches. Les coalisés préparent contre eux une réaction véritable. Maintenir l'ordre et la paix, voilà l'esprit du pays, et ce sera l'inspiration des électeurs dans le combat que la majorité d'entre eux livrera aux imprudents dont ils auront si clairement vu les honteuses menées.

Quand les membres de l'extrême droite fidèles à leurs amis de la droite ont appris la défection de leurs collègues, tous ont manifesté une tristesse indignée, sur la sincérite de laquelle aucun débat ne peut s'élever. Chez plusieurs, des larmes trahissaient la violence des émotions. « C'est, avec le vote de la paix à Bordeaux, la plus douloureuse journée que nous avons traversée, » a dit l'un d'eux.

En citant ces dernières lignes, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler qu'on a beaucoup attaqué le *Journal du Lot*, il y a un an et deux ans, parce qu'il dénonçait au pays les *intransigeants* bonapartistes et les *intransigeants* de l'extrême-droite. Il paraît que nous n'avons pas tout à fait tort ; ce qui se passe aujourd'hui en est la preuve, et doit de plus en plus nous faire dire et répéter que le salut du pays est dans l'union des modérés, quelque soit le côté de l'Assemblée où ils siégent. Pas d'*intransigeants*, pas d'alliances monstrueuses : mais l'accord et l'estime entre les hommes qui font passer la Constitution et la France avant les calculs personnels et les ambitions de portefeuille, de députation ou de sénat

---

M. de Larochette vient d'écrire à l'*Union*, pour justifier sa conduite. On lit à ce sujet dans le *Journal de Paris* :

M. de la Rochette s'étonne de voir sa conduite critiquée, par des députés qui, au 25 février, ont fait alliance avec les gauches pour voter une constitution républicaine. Le parallèle établi par M. de la Rochette entre sa conduite et celle des députés dont il s'agit n'est pas exact, parce que la situation n'était pas la même. Le centre droit n'a voté la constitution du 25 février qu'après avoir vainement essayé, pendant quinze mois, de faire une autre constitution. Il n'a pas recherché l'alliance des gauches ; il a au contraire, fait les derniers efforts pour maintenir l'alliance des droites. Cette alliance a été rompue par l'extrême droite, qui refusait absolument de faire une constitution quelconque. Alors, et alors seulement, le centre droit s'est décidé à faire une constitution républicaine.

M. de la Rochette et ses amis étaient-ils dans la même situation ? Nullement. Etaient-ils forcés de faire alliance avec les gauches ? En aucune façon. Il ne dépendait absolument que d'eux de rester alliés aux autres groupes de la droite. On n'avait point repoussé leur alliance. Bien au contraire ; pour rester avec eux, on avait refusé d'autres alliances qui s'offraient. Et comment ont-ils répondu à ce loyal procédé ? En abandonnant les droites et en allant conclure nuitamment un traité avec les gauches. C'est de la tactique parlementaire, dit M. de la Rochette. Nous sommes bien aises de savoir comment certains membres de l'extrême droite entendent la tactique. Nous espérons qu'après cet aveu, dépouillé d'artifice, ils n'auront plus sans cesse à la bouche les mots d'honneur et de loyauté.

Versailles, 13 décembre, 5 h. 1/2 soir.

Le dépouillement du quatrième scrutin pour l'élection des sénateurs a lieu au moment où je vous écris.

En attendant le résultat (publié en tête du journal) l'Assemblée discute diverses propositions qui tendent à abolir ou bien à atténuer l'exercice auquel les bouilleurs de cru sont soumis.

On s'entretient dans des groupes nombreux, en dehors de l'enceinte des séances, des divers incidents qui ont signalé les trois dernières journées de l'autre semaine. L'émotion est loin de diminuer, et les membres de la droite notamment s'expriment dans les termes les plus vifs contre MM. de La Rochette, de Franclieu et leurs amis. En vérité, cette indignation est un peu naïve ! Il y a longtemps que MM. les extrêmes du côté droit avaient épuisé la série des contradictions possibles et qu'ils avaient suivi pas à pas la trace de leurs devanciers, responsables devant Dieu et devant les hommes des terribles événements de 1793 et de la chûte de la monarchie en 1830.

Le bruit de la retraite de M. Buffet est répandu ; mais il est faux. M. Buffet est résolu à attendre une interpellation si elle lui est adressée. Suivant une autre rumeur, les sénateurs légitimistes portés par les gauches se seraient engagés à voter la levée de l'état de siége, et c'est sur cette question qu'une attaque serait dirigée contre le ministère. On ajoute que la grande majorité du groupe de l'appel au peuple voterait dans cette circonstance avec l'extrême droite. Du reste, la levée de l'état de siége a des partisans dans d'autres groupes de l'Assemblée. On ne dit pas à quelle opinion s'arrêtera le Cabinet ; il se pourrait bien qu'il restât neutre afin qu'il n'y eût aucune modification ministérielle avant les élections.

Nous recevons une nouvelle importante. Le ministère n'admettra pas qu'une question de confiance puisse être posée à l'heure actuelle devant une Assemblée qui expire. S'il est interpellé, il déclarera ne connaître d'autre juge que le pays électoral qui va être consulté.

Bourse de Paris.

Paris, 14 décembre 1875.

Rente	3 p. °/o	66.50
—	4 1/2 p. °/o	95.95
—	5 p. °/o	103.95

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bulletin bibliographique

La librairie de **C. Reinwald** et Cie vient de publier les deux premiers volumes de la *Bibliothèque des Sciences contemporaines*, qu'elle a entreprise avec le concours des savants et des littérateurs les plus distingués. C'est une œuvre de vulgarisation qui mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'instruction scientifique. Le premier volume de cette bibliothèque contient la **Biologie** par M. le docteur Ch. Letourneau, et forme un volume de 550 pages avec 112 gravures intercalées dans le texte. D'après l'avis de l'auteur, il n'est pas de personne un peu éclairée qui, au prix d'un petit effort d'attention, ne puisse lire et comprendre ce livre, et nous estimons qu'après cette lecture, elle aura acquis sur la biologie des notions suffisamment claires et complètes.

Le 2e volume de la Bibliothèque contient la **Linguistique** et nous la devons à M. Abel Hovelacque qui, dans 370 pages, a condensé tous les résultats obtenus jusqu'ici par cette science. C'est une œuvre qui mérite toute l'attention des hommes éclairés, car la linguistique n'est ni la moins importante ni la moins intéressante des sciences contemporaines.

La méthode de l'auteur, qui unit à une science profonde les avantages d'une exposition claire e sérieuse, donne à ce livre un mérite exceptionnel en face des travaux faits à l'étranger qui ne sont souvent qu'à la portée de ceux qui s'occupent exclusivement de cette science.

Les prix des volumes de la *Bibliothèque des Sciences contemporaines* sont d'ailleurs extrêmement modiques.

Nous donnons à nos lecteurs la bonne nouvelle de la publication prochaine de **l'histoire de France** et de **l'histoire de la Révolution française** de Michelet en livraisons illustrées. C'est la première fois que cette œuvre véritablement nationale de notre grand historien populaire paraîtra sous cette forme qui va la rendre accessible à toutes les bourses. L'éditeur Lacroix publiera une livraison par semaine ; chaque livraison comprendra 32 pages de texte avec vignettes et une gravure hors texte, sur papier teinté de couleur. Toutes les gravures sont originales et dues à un artiste de grand talent M. Vierge.

Quoique l'exécution soit luxueuse ; le prix ne sera que de 50 cent. la livraison. Nous ne pouvons trop recommander ce bel ouvrage qui est le monument le plus complet et le plus vivant des annales de notre patrie.

En vente chez Girma libraire à Cahors.

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT, Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris — ALPHONSE MOUREAUX, Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées on été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consultent jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer.

Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre ; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois noir verni. Édité par l'Institut géographique de Paris avec un soin parfait ; il offre des renseignements tous nouveaux :

1° *Les mers, fleuves, lacs* sont tracés en BLEUE ;

2° *Les chaînes de montagnes* sont en BISTRE ;

3° *Les noms* sont en NOIR, ainsi que *les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes ;*

4° *Les courants marins* se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer : leur direction est indiquée par des flèches ;

5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur.

Prix ordinaire de ce globe rendu franco en province. . **18 fr.** — Deux de ces globes sont exposés au bureau du *Journal du Lot.*

L'éditeur LEMERRE vient de publier avec le soin luxueux qui distingue ses collections, un beau poëme de François Coppée : *Olivier*. Nous venons de parcourir ces pages qu'anime un talent arrivé à son apogée. Jamais, ainsi que l'a dit Th. de Ranville, François Coppée, n'avait atteint cette plénitude d'inspiration, et son vers, plus chatié, plus parfait, plus curieusement ouvragé qu'autrefois, éclate aussi avec une sonorité plus ample et plus hardie. Après de grands élans, d'audacieux coups d'aile, qui révèlent le véritable et pur lyrique, tout à coup vous admirez des dessins harmoniques, des recherches de rhythme, des inventions de rimes, par lesquels s'affirme l'excellent ouvrier, l'ingénieux artiste, s'amusant à enchâsser dans son œuvre de petits chefs-d'œuvre parfaits, pour le plaisir des raffinés et des délicats.

Dans le poëme d'*Olivier*, dans lequel l'auteur raconte sa propre histoire, il y a une pâture pour ceux que charme la gracieuse et frêle sculpture d'une dentelle de pierre, et il y en a une aussi pour ceux-là qui demandent, pour être émus, la peinture des émotions intérieures et des orages de l'âme.

Nous n'entreprendrons pas l'analyse de ce poëme laissant à nos lecteurs le plaisir de savourer cette œuvre en son entier.

Le tome IV de l'*Histoire de France populaire*, par H. Martin, a paru à la librairie FURNE, JOUVE et Ce, éditeurs à Paris. Ce volume, le plus important de tout l'ouvrage, comprend l'histoire entière de la première République depuis le 22 septembre 1792 jusqu'à l'établissement du premier Empire. Il résume, d'après des documents qui ont jeté de nouvelles lumières sur les personnes et sur les faits de cette grande époque, la lutte des Girondins et des Montagnards ; les causes et les effets de la Terreur, les guerres de la Révolution ; le 9 Thermidor et ses suites ; l'histoire du Gouvernement révolutionnaire et celle du premier essai de République régulière qu'a tenté la France sous la Constitution de l'an III ; puis la carrière militaire et politique du général Bonaparte, qui renverse le Directoire, auquel il substitue sa domination consulaire et bientôt impériale. Un beau volume grand in-8° illustré de 263 gravures, Prix : 8 fr,

---

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente mardi, par séries hebdomadaires à 45 c., une nouvelle réimpression de l'*Echo de la Sorbonne*, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et colléges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Emprunt d'Haïti.

Les soussignés ont l'honneur de porter à la connaissance du public que, en vertu d'un accord intervenu entre le gouvernement Haïtien et les contractants de l'Emprunt émis à Paris le 1er juillet dernier, cet emprunt, qui se composait de 166,906 Obligations, a été réduit à 116,906 Obligations, 50,000 obligations ayant été et restant annulées.

Les soussignés annonçent en même temps que, conformément au tableau d'amortissement, le premier tirage pour le remboursement des Obligations de cet Emprunt aura lieu le 15 décembre courant, à 2 heures, en séance publique, au CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 104, rue de Richelieu, à Paris.

Le Commissaire spécial et délégué du Gouvernement d'Haïti, à Paris,
O. RAMEAU.

Le chargé d'affaires du Gouvernement d'Haïti, à Paris,
CH. LAFORESTRIE.

FIGARO DU DIMANCHE

Il y a un grand nombre de personnes qui ne s'abonnent pas aux journaux quotidiens, tels que le *Figaro*, à cause de leur prix élevé. Aussi la direction de ce journal, voulant mettre le *Figaro* à la portée de tout le monde, vient-elle de créer des abonnements spéciaux du Dimanche, qui ne coûteront que DOUZE fr. par an et UN franc par mois.

Le numéro auquel cet abonnement donne droit est celui du Dimanche, qui est double ; il contient, dans sa première partie, le *Figaro* ordinaire, avec son côté politique, mondain, anecdotique, théâtral, etc. ; sa seconde partie se compose d'un supplément spécialement littéraire, où se trouvent, non-seulement des articles inédits, mais des reproductions choisies avec le plus grand soin, comme extraits de livres, souvenirs de voyages, nouvelles et relations historiques, etc. A partir du 1er janvier, ce Supplément contiendra une nouvelle des meilleurs auteurs, en un seul feuilleton. La rédaction de ce numéro tout entier est choisie de façon à fournir une lecture de famille qui puisse passer entre toutes les mains.

Le *Figaro* du Dimanche et son supplément contiennent HUIT pages au lieu de QUATRE ; ces huit pages se composent de 48 colonnes, qui fournissent *douze mille lignes*. Il y a donc largement de quoi lire toute la semaine.

Les journaux anglais hebdomadaires, qui ont donné au *Figaro*, l'idée de cette inovation, tirent tous à des centaines de mille d'exemplaires. Il y a certainement en France un public assez nombreux pour assurer le plus grand succès à la nouvelle combinaison du *Figaro*.

Adresser le montant des abonnements à M. de Villemessant, hôtel du *Figaro*, 26, rue Drouot, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolié diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Catlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 19,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry,

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait sans cause apparente, d'une atrophie complète, vec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical La Revalescière a complément rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, âlle économse 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil. ; 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — *les Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdant, épicier.

Dans un bref délai les boîtes des *véritables* graines de santé du Dr FRANCK ne seront plus rouges, mais *Bleues*, recouvertes comme par le passé, des étiquettes en 4 couleurs et de la signature A. ROUVIÈRE en rouge. C'est le meilleur des apéritifs, purgatifs et dépuratifs. Paris, Pharmacie LEROY, 45, R. N. St-Augustin et toutes les pharmacie.

DEPARTEMENT DU LOT.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Commune de Cahors.

Publication du plan parcellaire.

Etablissement d'un champ de manœuvres pour le service de la Garnison de Cahors.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Cahors donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper pour l'établissement d'un champ de manœuvres, dans l'enclos des Augustins, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du quatorze décembre mil huit cent soixante-quinze au vingt-quatre du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Cahors, le quatorze décembre mil huit cent soixante-quinze.

Le Maire,
Paul CANGARDEL.

Pour tous les articles et extraits non nés,
Le propriétaire-gérant A. Laytou.

VÉRITABLE
LIQUEUR BÉNÉDICTINE
de l'Abbaye de Fécamp (FRANCE)

AVIS

La célèbre Liqueur **BÉNÉDICTINE**, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.

Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la **VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.**

Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général : **A. LEGRAND Aîné.**

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.)

Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

Lithographie Castanet

Sur les Boulevards, à Cahors.

AVIS aux personnes qui font usage de
CARTES DE VISITE

Le temps doux étant très favorable aux travaux lithographiques, il est de l'intérêt des personnes qui ont à faire confectionner des Cartes de visite à l'occasion du jour de l'an, de se hâter de faire leurs commandes avant l'arrivée de la saison rigoureuse. Les Cartes commandées dès aujourd'hui seront immédiatement préparées alors même que leur livraison ne devra avoir lieu qu'à la fin du mois.

Le Sieur CASTANET fait d'ailleurs observer que, chaque année, il est obligé, à cause des commandes nombreuses qui lui sont faites, de retarder les livraisons des Cartes qui lui sont demandées trop tard.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et mds de comestibles

MALADIES de POITRINE

PHTHISIE
BRONCHITE, RHUMES
TOUX OPINIATRES
succès certain, guérison rapide par le

CRESSON B. DUPUY

Remède infaillible contre les **MALADIES CHRONIQUES** ; puissant **DÉPURATIF** végétal du **SANG** et des **HUMEURS.**
3-50 Lire la brochure délivrée gratis **3-50**

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des *Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs*, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles.
Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la *Constipation*, la *Bile*, les *Glaires*, les *Maux d'estomac*, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. *Se vend partout.*

LA RÉGLISSE
SANGUINÈDE
GUÉRIT
les **Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac.** Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

8e année.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE et DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque Numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier.
Bilans des établissements de crédit.
Recettes des ch. de fer. Correspondce étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages.
Vérifications des numéros sortis.
Correspondance des abonnés. Renseignements.
4 fr. par AN — 4 fr. par AN
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8°.
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

Mme LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

EAU MINÉRALE NATURELLE
VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.
Administration de la Cie concessionnaire : PARIS, 22, boulevart Montmartre.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.